

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 20 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DFA 112 -DRH** Projet de budget primitif emplois pour 2020.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu l'ordonnance n°2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations emplois des budgets suivants : 2014 DF – DRH 1024 des 7 et 8 juillet 2014 ; 2014 DFA-DRH 27 des 15 et 16 décembre 2014 ; 2015 DFA-DRH 78 des 29 et 30 juin 2015 ; 2015 DFA-DRH 129 des 14, 15 et 16 décembre 2015 ; 2016 DFA-DRH 72 des 13, 14 et 15 juin 2016 ; 2016 DFA-DRH 142 et 2016 DFA-DRH 53 G des 12, 13 et 14 décembre 2016 ; 2017 DFA-DRH 47 des 6, 7 et 8 juin 2017 ; 2017 DFA-DRH 90 des 11, 12 et 13 décembre 2017 ; 2018 DFA-DRH 25 et 2018 DFA-DRH 10 G des 4, 5 et 6 juin 2018 ; 2018 DFA-DRH 73 M et 2018 DFA-DRH 23 G des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ; 2019 DFA-DRH 43 des 8, 9 et 10 juillet 2019 ;

Vu la délibération 2019 DRH 42 des 8, 9 et 10 juillet 2019 fixant les conditions d'emploi des agents contractuels recrutés en référence aux articles 3-3-2 et 34 du statut de la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la création, la transformation et la suppression d'emplois dans les services et directions de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du comité technique central en date du 29 novembre 2019 ;

Sur le rapport, présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2020, les effectifs des personnels administratifs de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Attaché d'administrations parisiennes	+10	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) – domaine d'activité projets complexes	-1	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) – domaine d'activité culture	+1	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) – domaine d'activité informatique	+1	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) – domaine d'activité communication et information	+1	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) – domaine d'activité lutte contre les discriminations	+1	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) – domaine d'activité médiation	+1	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) – domaine d'activité sanitaire et social	+2	1er janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+25	1er janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+2	1er janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-48	1 <sup>er</sup> avril
Chargé de mission cadre moyen	-2	1er janvier
<i>Solde des emplois</i>	-7	

Article 2 : Au titre de l'année 2020, les effectifs des personnels techniques de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	+8	1er janvier
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) - domaine d'activité développement durable	+1	1er janvier
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) - domaine d'activité systèmes d'information, numérique	+6	1er janvier
Chef d'exploitation (A)	+18	1er janvier
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris	+38	1er janvier
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	+113	1er janvier
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes (A)	-10	1er janvier
Fossoyeur	-2	1er janvier
Éboueur	+12	1er janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	-68	1er janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+7	1er mars
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+7	1er juin
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris	-1	1er janvier
Adjoint technique des établissements d'enseignement	+1	1er septembre
Conducteur d'automobile de la Ville de Paris (B)	-2	1er janvier
<i>Solde des emplois</i>	+128	

A) Dont budget annexe de l'assainissement : -1 personnel de maîtrise +1 chef d'exploitation

B) Dont budget annexe des Transports Automobiles Municipaux : - 2 postes de conducteur automobile

Article 3 : Au titre de l'année 2020, les effectifs des personnels du secteur de l'animation de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris	+4	1er janvier
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	+2	1er janvier
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	+2	1er septembre
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	-70	1er septembre
Solde des emplois	-62	

Article 4 : Au titre de l'année 2020, les effectifs des personnels du secteur culturel de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total postes	Date d'effet
Professeur de la Ville de Paris	-8,5	1er septembre
Professeur des conservatoires de Paris	+3	1er janvier

Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-2	1er janvier
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	+15	1 <sup>er</sup> septembre
Formateur contractuel à temps non complet	+3	1er janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	-4	1er janvier
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	+15	1 <sup>er</sup> septembre
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	+2	1er janvier
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	+5	1er janvier
<i>Solde des emplois</i>	+28,5	

	Total heures	Date d'effet
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	+140	1 <sup>er</sup> janvier
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	-18 900	1 <sup>er</sup> septembre

Article 5 : Au titre de l'année 2020, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Médecin d'encadrement territorial et responsable de projet dans le domaine de la santé	+3	1er janvier
Médecin de la Ville de Paris	-2	1er janvier
Médecin chef du service médical central	-1	1er janvier
Médecin chef adjoint du service médical central	-6	1er janvier
Médecin du service médical contractuel	-20	1er janvier
Médecin de la Ville de Paris (article 34) domaine médecine de soins	-6	1er janvier
Médecin de la Ville de Paris (article 34) domaine médecine du travail	+27	1er janvier
Psychologue d'administrations parisiennes	+4,5	1er janvier
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+7	1er janvier
Puéricultrice d'administrations parisiennes	-0,5	1er janvier
Personnel paramédical et médicotechnique de la Ville de Paris	-1	1er janvier
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes	-4	1er janvier
Agent technique de la petite enfance	-3	1er janvier
Agent technique des écoles	+3	1 <sup>er</sup> septembre
Agent technique des écoles contractuel	+2	1er septembre
Référent prévention et communication des établissements de la petite enfance	-60	1er janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+27,5	1er janvier
<i>Solde des emplois</i>	-29,5	

Article 6 : Au titre de l'année 2020, les effectifs des emplois sociaux de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	+3	1er janvier
Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes	+25	1er janvier
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Ville de Paris	-13	1er septembre
<i>Solde des emplois</i>	+15	

Article 7 : Au titre de l'année 2020, les effectifs des emplois non cités de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Technicien de la tranquillité publique et de la surveillance de la Ville de Paris	+10	1er janvier
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	-4	1er janvier
Agent de surveillance de Paris	-12	1er janvier
Préposé de la Ville de Paris	-3	1er janvier
Inspecteur de sécurité de la Ville de Paris	-12	1er janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-15	1er janvier
Agent de nettoyage contractuel	-10	1er janvier
<i>Solde des emplois</i>	-46	

\*\*\*

	Total postes	Total heures
Solde global des emplois du BP 2020	+27	-18 760

Article 8 : Les mesures prises par la présente délibération représentent une dépense de 7 357 933 € pour la Ville de Paris au titre de l'année 2020, qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2021. Elle sera imputée sur les crédits inscrits aux fonctions, chapitres et rubriques intéressés pour l'exercice 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**